



TerraVie : Conservation et habitat humain

TerraVie est un fonds foncier communautaire¹, fondé le 5 juillet 2003 et structuré pour la province du Québec. C'est un organisme de conservation reconnu qui est unique par sa structure légale et par ses objectifs. L'organisme est géré par des bénévoles désirant concrétiser leur vision d'un développement rural viable alliant la conservation de la nature et les écovillages. C'est le premier organisme de conservation qui combine la préservation des milieux naturels (75 % de la superficie des terrains) et l'habitat humain (25 % de la superficie des terrains). Donc le même terrain sert deux usages importants : la préservation des écosystèmes et l'habitat humain. Les habitants de l'écovillage deviennent les gardiens des milieux naturels et sont directement sensibilisés à l'importance de la biodiversité et de la co-habitation des multiples espèces, incluant l'humain. La structure de TerraVie permet d'assurer la pérennité du projet, un développement durable intégré et peut aussi servir de base et de modèle à divers projets à travers le Québec, à travers le Canada et également ailleurs dans le monde.

Il est essentiel d'influencer la société vers un mode de vie plus naturel et en harmonie avec les écosystèmes présents. Nous avons besoin de modèles concrets, socialement et écologiquement viables, qui proposeront des alternatives écologiques, équitables et d'apport communautaire.

Le projet se veut un modèle de développement rural alliant les 3 pôles du développement durable : environnemental, social et économique. Ce projet d'ensemble innovateur vise l'intégration viable d'une collectivité rurale dans l'environnement naturel et socio-économique, par le biais d'une approche intégrée de mise en valeur des ressources naturelles, humaines et bâties. Il consiste à établir un écovillage aux abords d'une aire protégée vouée à la conservation de la nature et à l'éducation et comporte 3 principaux volets : A) Conservation, B) Écovillage et C) Éducation.

L'aspect important du projet est de faire le lien entre l'habitat humain et les écosystèmes naturels. L'humain, par son mode de vie, devient le gardien des milieux naturels. Le volet collectif du projet est également bien important. Le projet pilote actuel se réalise sur une terre boisée de 240 acres située aux abords du Lac du Brochet dans la municipalité de Montcalm (MRC Les Laurentides). Il y a actuellement 23 familles qui seront des futurs résidents de cet écovillage qui totalisera 30 maisons. Le modèle proposé peut être reproduit à travers diverses régions du Québec et pourra avoir une répercussion internationale.

¹ Il s'agit d'une corporation sans but lucratif constituée suivant la partie III de la Loi sur les compagnies. Les lettres patentes ont été émises le 7 mai 2003 par l'Inspecteur général des institutions financières du gouvernement du Québec, sous le matricule 1161496063. TerraVie est aussi reconnu comme organisme de bienfaisance depuis mai 2004, sous le matricule NE : 890584303 RT0001. Enfin, TerraVie est reconnu par Environnement Canada comme organisme de conservation admissible aux dons écologiques, et est membre du Réseau des milieux naturels du Québec (RMN). TerraVie est éligible au *Programme des aires protégées en milieu privé* du Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP).

Innovation

Jusqu'à présent, les organismes de conservation s'étaient limités à des activités de préservation des écosystèmes, incluant parfois certaines activités à volet éducatif. L'habitat humain n'en faisait pas partie. La réalité du développement immobilier a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années, ce qui a grandement affecté les milieux naturels. TerraVie met de l'avant une solution qui constitue un lien concret entre la préservation des milieux naturels et les développements résidentiels écologique, abordables et durables.

Le projet comporte plusieurs aspects innovants. D'abord, la structure juridique adoptée (fonds foncier communautaire avec coopératives d'habitations et de travail en propriété superficière) est inédite et comporte de nombreux avantages en termes de développement durable. En effet, elle permet d'assurer la pérennité du projet (le terrain est dédié à des projets écologiques durables et ne peut être revendu), le respect de l'environnement (la charte écologique régit les activités de la zone d'écovillage et une aire protégée conserve la biodiversité à perpétuité) et le maintien de l'accessibilité de l'habitation aux familles à faible et moyen revenu (en limitant la spéculation foncière).

Ensuite, le projet fait appel à une nouvelle approche intégrée qui relie l'amélioration du bilan démographique avec la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu, qu'il s'agisse du patrimoine naturel (la forêt, l'eau, la faune, les paysages) ou bâti (habitations, magasin général, gîtes écologiques). Le fait de lier l'écovillage avec une aire protégée est en effet une manière nouvelle de permettre le développement rural tout en protégeant la nature. L'aire protégée est ainsi bien intégrée dans son milieu. Les gens de la communauté en sont les gardiens et doivent veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte aux écosystèmes protégés. Ce faisant, ils sont appelés à découvrir de nouveaux moyens de vivre plus écologiquement et à partager ces solutions avec les visiteurs de l'aire protégée et du Centre éducatif.

Enfin, en favorisant un développement collectif plutôt que le développement individuel habituellement adopté en milieu rural, le projet permet d'aborder une nouvelle façon d'aménager le territoire rural : un village piétonnier (avec stationnement et voies d'accès d'urgence), aménagé de manière à permettre la mise en place de systèmes collectifs écologiques pouvant desservir un hameau d'habitations (aqueduc, systèmes énergétiques, d'épuration des eaux grises, septiques, etc.).

Dans un point de vue de développement durable, TerraVie veut sensibiliser la population en démontrant que l'humain est vraiment un gardien des écosystèmes, que la terre ne lui appartient pas. Il est possible de vivre en harmonie avec la nature et d'innover en développant des façon de faire qui respectent l'environnement.

C'est un projet d'ampleur communautaire, accessible à tous les budgets, respectueux de l'environnement et contribuant également au bien-être des générations futures. Le choix d'une approche de simplicité volontaire, d'entraide et de développement concrètement durable influencera également la mise en place de produits et de services locaux favorisant une économie équitable et plus écologique. L'entraide communautaire multi-générationnelle permettra aux gens d'être proactifs et de sentir qu'ils ont un impact positif pour la planète.

Les terrains de TerraVie sont en globalité préservés à perpétuité. Les actions prises sont basées sur des principes fondamentaux de développement durable et d'équité sociale. Une charte écologique doit également être respectée pour toutes activités.

Stratégie

Grâce au projet pilote à Montcalm dans les Laurentides, TerraVie concrétise sa vision et ses objectifs. Cela lui permet d'être active de façon locale, régionale et provinciale. Le projet pilote sert à élaborer les multiples aspects d'implantation, de réaliser des ententes et des partenariats ainsi que d'établir des documents modèles et des façons de faire qui pourront être utilisées par la suite dans le cadre de projets ultérieurs.

Les racines de TerraVie, de par la structure légale de l'organisme, sont bien solides et durables. Tous les documents juridiques ont été vérifiés par des professionnels et tous ont souligné un travail de base remarquable. Nous avons plusieurs documents structurant le projet qui sont bien planifiés, incluant : guide juridique, plan de conservation, plans d'affaires, études de faisabilité, système pour l'implication des comités de travail, etc. Nous avons également conceptualisé une nouvelle coopérative d'Habitation, *HabitaVie*, qui va gérer le volet résidentiel du projet. Tout ce travail de base et de planification permettra également d'être effectif sur d'autres terrains à travers le Québec. TerraVie est présentement en préparation d'un mode de fonctionnement pour la mise en place d'une gestion provinciale qui permettra l'implantation d'autres projets similaires qui pourront utiliser la structure de TerraVie tout en développant des projets particuliers à leurs besoins. Nous sommes approchés actuellement par des groupes de divers régions du Québec (Gaspésie, Lanaudière, Estrie, Montérégie, Outaouais...) qui sont intéressés à utiliser le modèle de TerraVie. D'ici le printemps 2009, TerraVie pourra offrir ce service.

Par ailleurs, l'organisme est approché de façon périodique depuis deux ans par des projets et des personnes résidents dans divers pays.

L'implantation actuelle du projet pilote à Montcalm permet la mise en action concrète de ce concept dans le cadre des lois et législations du Québec. Cela demande beaucoup de « défrichage », autant dans la conception d'un plan d'aménagement d'écovillage que par le développement d'une entreprise sociale, écologique et équitable. Nous préparons graduellement la structure de TerraVie et de son fonctionnement pour permettre l'éventuelle gérance de plusieurs terres à travers le Québec. Ce processus se complètera probablement d'ici le printemps 2009. Nous prévoyons ensuite offrir la structure de TerraVie à plus grande échelle, pour faciliter l'émergence de projets similaires à travers le Québec dès 2009.

Nicole Fafard
TerraVie -Fonds foncier communautaire
<http://www.terravie.org>
450 227-5416